

AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706\_12-DE  
Reçu le 19/07/2023  
Publié le 19/07/2023

N° 20230706-12

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023 à 18H30**

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 29 juin 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 6 juillet 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 6 juillet 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD  
Mohammed OULABBI à Philippe CAYRE  
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA  
Pépita RODRIGUEZ à Jean-Pierre DUBOST  
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER  
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD  
Hélène BOUDON à Martine MUNOZ  
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT  
Francis ROUX à Éric BOUCOURT  
Jean-François DELAIRE à Sophie DELAIGUE  
Caroline GUELON à Pierre ROZE

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Michel LAVEST, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, André DEBOST.

**Conseiller.e.s ayant voix délibérative :** Christine PETRUCCI, Patrice BION

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

35

Suppléant.e.s ayant voix  
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

11

Total votants :

48

## AR Prefecture

063-200070712-20230706-20230706\_12-DE  
Reçu le 19/07/2023  
Publié le 19/07/2023

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

*Rapporteur : Tony BERNARD, Président*

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et à titre dérogatoire, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, des agents contractuels de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dès lors que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Les contrats relevant des articles L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, en application de l'article L.332-9 du Code de la Fonction Publique, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent que l'être par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Considérant le besoin de création d'un emploi permanent pour effectuer les missions de délégué au Règlement général sur la protection des données (RGPD), et d'un emploi d'assistant.e. Ressources Humaines suite à une mobilité interne,

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création d'un emploi de délégué RGPD, à temps non complet (7/35<sup>ème</sup>) au grade d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 01 août 2023 ;
- **Approuve** la création d'un emploi d'assistant.e. Ressources Humaines à temps complet ; cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs, à compter du 01 août 2023.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité.

TOTAL VOTANTS : 48

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 48

Abstentions :

Conseillers présents : 37

Pour : 48

Représentés : 11

Contre :

Non-participation :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le secrétaire de séance



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

